



RAPPORT ANNUEL 2020

CONSEIL DE QUARTIER DE MONTCALM

TABLE DES MATIÈRES

1.	Conseil d'administration	4
1.1	Membres au 31 décembre 2020	4
1.2	Assemblées, rôle, mandat et composition du conseil d'administration	5
1.3	Participation du public aux assemblées	5
2.	Actions du conseil de quartier	7
2.1	Fonctionnement du conseil de quartier et représentation	7
2.1.1	Fonctionnement et remerciements	7
2.1.2	Planification des projets et dossiers d'intérêt pour le conseil d'administration	7
2.1.3	Prise de position pour les enjeux municipaux	2
2.1.4	. Règle d'éthique	3
2.2	Rapport Vision Montcalm	3
2.3	Travail des comités	4
2.3.1	Comité Transports et environnement (circulation, environnement, transport et verdissement)	4
A.	Vision Montcalm pour la mobilité durable	4
B.	Réseau de transport structurant	5
C.	Participation au groupe de travail sur la sécurité aux abords de l'école Anne-Hébert	6
2.3.2	Comité Relations avec les citoyens (gouvernance, loisirs, citoyens, mixité, participation et communication)	6
2.3.3	Comité-cadre bâti (services, commerces, cadre bâti, patrimoine, arts et densification)	7
A.	Grille d'analyse et d'évaluation de l'acceptabilité sociale des projets	7
B.	Concours de photographie #montcalmen	8
C.	Programme de transformation de portes de garage	8
D.	Programme de reconnaissance des initiatives remarquables	9
E.	Répertoire des perspectives visuelles à préserver	9
3.	Participations des membres du conseil d'administration	9
3.1	La participation à des organismes ou regroupements	9
3.2	Les autres participations	10
4.	Questions du public aux assemblées du conseil de quartier	11
5.	Sujets traités par les conseillers	13
6.	états financiers	15
		2

MOT DU PRÉSIDENT

Le conseil de quartier de Montcalm est composé de membres administrateurs dynamiques et aux profils hétérogènes. L'énergie qu'on y retrouve combinée à la diversité font que, même si le conseil de quartier n'a pas mené, en 2020 de consultation publique, il a porté divers projets fort mobilisateurs.

Lors de l'assemblée générale annuelle de 2017, les citoyens présents se sont prononcés sur une grille d'acceptabilité sociale que le conseil de quartier désire utiliser afin d'apprécier la valeur de divers projets qui seront éventuellement soumis à leur attention. En 2018, les critères sur lesquels se sont prononcés les citoyens ont été pondérés et la grille a été finalisée. Cette grille a été très utile afin de permettre au conseil d'émettre des avis éclairés sur les projets auxquels il a été appelé à se prononcer encore en 2020.

Le projet Vision Montcalm pour la mobilité durable a aussi progressé, quoiqu'à petits pas. Une première étape d'analyse et de portait de la mobilité dans le quartier est en cours. Ce projet a pour objectif d'approfondir le projet Vision Montcalm 2014 en s'attardant plus particulièrement aux enjeux de transports et de mobilité qui affecteront prochainement le quartier Montcalm. Amélioration des conditions favorables au transport actif, disponibilité d'espace de stationnement, retombées positives et négatives du Réseau structurant de transport en commun. Dans cette optique, le conseil de quartier a présenté, en 2019, un mémoire lors des consultations de la Ville de Québec concernant la Stratégie de sécurité routière et un autre en 2020 lors de la consultation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le tramway.

Enfin, une dernière initiative du conseil de quartier qui convient de relever est la mobilisation des administrateurs pour se positionner suite au dévoilement de la politique municipale de consultation publique. Le conseil désire contribuer à la réflexion de façon constructive afin d'affirmer le rôle des conseils de quartier en tant qu'interlocuteurs privilégiés de la Ville de Québec et des citoyens.

Jean-Philippe Simard, président

1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 2020

Membres avec droit de vote

Mmes	Noémie Manseau	Secrétaire (2021)
	Lyne Brunelle	Administratrice (2022)
	Louise Lacroix	Administratrice (2021)
MM.	Jean-Philippe Simard	Président (2021)
	Alexis Ruelland	Vice-président (2021)
	Pierre Jarest	Trésorier (2020)
	Clément Couture	Administrateur (coopté, 2022)
	Jean-Pierre Bédard	Administrateur (coopté, 2020)
	Thomas Vernes	Administrateur (2020)

Membres sans droit de vote

M. Jean Rousseau, Conseiller, district électoral du Cap-aux-Diamants
M. Yvon Bussièrès, Conseiller, district électoral de Montcalm-Saint-Sacrement
Élodie Chamard-Bergeron, Rechercheur pour M. Rousseau
Jean-Sébastien Mathon, Rechercheur pour M. Bussièrès

Secrétaire de rédaction

Mme Jocelyne Séguin

Personne-ressource du conseil de quartier à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

M. Denis Bergeron et Mme Anne Pelletier Conseillers en consultations publiques.

1.2 ASSEMBLÉES, RÔLE, MANDAT ET COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En raison de la pandémie, en 2020, outre l'assemblée annuelle, le conseil d'administration n'a tenu que cinq assemblées régulières. À celles-ci s'ajoutent une séance spéciale le 14 juillet 2020 ainsi que des séances de travail du conseil et de ses comités. En effet,

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Il permet à la population d'exprimer son opinion et ses idées sur des projets qui touchent son environnement et sa qualité de vie. Le conseil recueille les opinions des gens qui y habitent ou travaillent sur son territoire afin que les décisions et actions de l'Arrondissement et de la Ville répondent davantage aux besoins. Les activités du conseil de quartier touchent, notamment, l'aménagement du territoire, la circulation, le zonage, la sécurité publique, le loisir et l'environnement. En somme, le conseil de quartier est un lieu de rencontre où la population a le pouvoir d'agir pour créer un milieu de vie à son image.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier exerce les mandats suivants : émettre des recommandations sur tout projet de modification au règlement d'urbanisme ou touchant le quartier qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la Ville ; tenir des séances de consultations publiques sur une question sur laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville ; tenir, de sa propre initiative, une consultation publique sur un projet de la Ville sur une propriété municipale dans le quartier ; de sa propre initiative, transmettre à la Ville son avis sur toute autre matière concernant le quartier ; en collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville, bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Onze personnes voient au bon fonctionnement du conseil de quartier et forment le conseil d'administration : quatre sièges sont réservés aux femmes et quatre aux hommes qui résident dans le quartier. Ces personnes sont élues pour des mandats de deux ans selon un principe d'alternance. Outre les membres élus, trois sièges sont réservés à des membres cooptés nommés par le conseil d'administration. Ces membres résident dans le quartier ou représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Le conseil d'administration peut ajouter des critères pour le choix des membres cooptés. Ceux-ci sont nommés pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle suivante. Leur mandat est renouvelable. Les conseillers municipaux du quartier sont membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

1.3 PARTICIPATION DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES

Le conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm se réunit toujours en assemblée publique. À chaque assemblée, une période de temps est réservée aux membres du conseil de quartier, c'est-à-dire la population, pour des questions ou des commentaires.

À moins d’avis contraire, le conseil se réunit aux Loisirs Montcalm 265, boulevard René-Lévesque Ouest. Généralement, les assemblées se tiennent le quatrième mardi de chaque mois, à l’exception des mois de juillet et août où il n’y a pas d’assemblée. Les dates des assemblées du conseil de quartier sont publiées dans l’agenda du bulletin municipal « Ma Ville » section « Mon Arrondissement ». De plus, ces informations ainsi que les ordres du jour, les procès-verbaux, les documents et les rapports de consultation sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec au www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier choisir « Montcalm ». Nous relayons également celles-ci sur la page Facebook du Conseil.

Cette année, les rencontres du conseil de quartier ont été annulées le temps que les services de la Ville arrivent à mettre en place un protocole pour que les rencontres puissent se dérouler en vidéoconférences. Ceci étant fait, les rencontres ont pu reprendre en virtuel. Les citoyens pouvaient venir poser leur question en direct ou les envoyer aux administrateurs par courriel.

Adresse de correspondance et personne-ressource à l’Arrondissement

Arrondissement de La Cité-Limoilou

Conseil de quartier de Montcalm

399, rue Saint-Joseph Est, 4e étage

Québec (Québec) G1K 8E2

L’adresse de courriel du conseil est : conseilquartier.montcalm@ville.quebec.qc.ca

Facebook : Conseil de quartier de Montcalm

M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques

Mme Anne Pelletier, conseillère en consultations publiques

Service de l’interaction citoyenne

Téléphone : 418 641-6411, poste 3621

Courriel : denis.bergeron@ville.quebec.qc.ca / anne.pelletier@ville.quebec.qc.ca

2. ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER ET REPRÉSENTATION

2.1.1 FONCTIONNEMENT ET REMERCIEMENTS

REMERCIEMENTS

Au cours de la dernière année, certains membres du conseil ont mis fin à leur mandat. Le conseil tient à les remercier pour le temps consacré et leur implication au service des citoyens du quartier Montcalm. Sans leur participation active, le conseil ne saurait bien s'acquitter de sa mission d'être l'interlocuteur privilégié de la Ville de Québec notamment en ce qui a trait à la vie communautaire. Il s'agit de:

Mme Raphaëlle Guy-Dorion

Mme Carmen Guérin

Mme Lucie Bruneau

M. Gabriel Côté

FRAIS DE GARDE

La Ville de Québec étant à revoir sa politique de consultation publique, le conseil de quartier a demandé d'ajuster les frais de garde pour les ajuster aux coûts de la vie actuelle. Ces frais de garde sont actuellement de 15\$ alors que les réunions du conseil de quartier ont habituellement une durée de trois heures. Cette demande est maintenue et réitérée dans le présent rapport.

FONCTIONNEMENT DES AFFAIRES BANCAIRES DU CONSEIL

Dans un souci d'amélioration de ses processus, le conseil a adopté une résolution pour procéder à l'ouverture d'un compte *Accès-D* sous la responsabilité de son trésorier.

2.1.2 PLANIFICATION DES PROJETS ET DOSSIERS D'INTÉRÊT POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Devant l'ampleur de la tâche qui consiste à donner vie au rapport Vision Montcalm tout en prenant en charge les questions d'actualité courante, le conseil de quartier s'est doté à la fin de l'année 2014 de trois comités permanents pour coordonner ses actions dans les domaines où il est le plus souvent interpellé. Ces comités sont les suivants :

- Comité Transports et environnement (circulation, environnement, transport et verdissement)

- Comité Relations avec les citoyens (gouvernance, loisirs, citoyens, mixité, participation et communication)
- Comité Cadre bâti (services, commerces, cadre bâti, patrimoine, arts et densification)

À travers ces différents comités, les dossiers se sont divisés selon les intérêts de chacun afin de faire avancer la réflexion sur divers dossiers et projets. Les séances de travail sont suivies d'un compte rendu mensuel aux autres membres. Le bilan des dernières années de sous-comités est positif ; des actions concrètes ont été posées par les comités et les sujets bien répartis.

2.1.3 PRISE DE POSITION POUR LES ENJEUX MUNICIPAUX

Certaines discussions soulevées lors des soirées du conseil de quartier concernaient des enjeux qui visaient d'autres quartiers de l'arrondissement. Ces discussions, qui favorisent la participation à la prise de décisions à portée municipale, signifient de s'engager dans des réflexions qui concernent la ville dans son ensemble ou une partie de celle-ci. Ces enjeux, qui faisaient souvent surface, étaient suivis d'un questionnement à savoir si ces sujets doivent être ou non discutés entre les membres. Le conseil s'est donc doté en décembre 2015, d'une résolution qui le guiderait sur les enjeux municipaux. Un objectif important face à cette résolution est que le conseil de quartier Montcalm s'assure, lorsqu'il se prononce sur les dossiers à portée municipale, de prendre position de façon cohérente avec les orientations de ses membres ou, à défaut pour le conseil de bénéficier d'une telle orientation au moment où il doit se prononcer, de préciser que la position adoptée pourrait éventuellement être révisée à la lumière des résultats d'une consultation élargie de ses membres. Les principales raisons qui ont motivé le conseil de quartier à élaborer une résolution sont les suivantes :

- l'impact direct ou indirect sur le quartier Montcalm, que ce soit au niveau de l'aménagement de son territoire, de la qualité de vie de ses citoyens ou des différents enjeux mentionnés dans son rapport Vision ;
- les efforts conjugués de différents conseils de quartier en regard de dossiers ayant des incidences sur un territoire qui ne se limite pas aux seules frontières d'un quartier ;
- l'un des objectifs principaux derrière la création des conseils de quartier de la Ville de Québec est de permettre à des instances citoyennes de favoriser la prise de décisions municipales cohérentes avec l'intérêt général, ne se limitant pas seulement aux frontières de leur quartier ;
- le conseil de quartier de Montcalm désire assumer pleinement le rôle qui lui a été dévolu lors de sa création et qu'il importe par conséquent de réitérer l'importance de prendre position sur des enjeux qui ont une portée municipale ;
- l'objectif n'est pas de s'immiscer dans les enjeux ponctuels et circonscrits qui ne concernent

parfois qu'un autre quartier, mais bien d'affirmer la légitimité de contribuer de façon constructive et pertinente à l'élaboration démocratique des politiques municipales qui ont un impact sur le quartier, directement ou indirectement.

2.1.4 . RÈGLE D'ÉTHIQUE

Afin de combler l'absence de règles formelles de bonne conduite visant à prévenir tout manquement éthique de la part des administrateurs du conseil de quartier, le conseil d'administration a résolu d'adhérer, de façon intérimaire, aux « Règles d'éthique » contenues au Guide de participation – Conseil de quartier (inspirées des Règles d'éthique régissant les élus et les autres administrateurs municipaux de Québec, adoptés par la résolution CV20020076 et ses amendements).

Les anciens articles 119 et 120 du Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier (R.R.V.Q. chapitre F-1) ayant été abrogés dans l'attente de l'adoption de nouvelles règles régissant l'éthique des élus municipaux, il est apparu important, pour les administrateurs du conseil de quartier Montcalm, de combler cette lacune. C'est dans ce contexte que les administrateurs ont déclaré en 2014, par l'entremise d'une résolution en ce sens (Résolution CA-14- 55 concernant les règles d'éthique du conseil de quartier) qu'ils continueraient à souscrire aux principes dégagés par les anciennes règles, lesquelles demeurent tout à fait pertinentes aux fins de prévention de manquements éthique.

Le 1^{er} décembre 2014, un règlement (R.V.Q. 2218) a finalement été adopté par la Ville de Québec faisant en sorte d'assujettir les administrateurs des conseils de quartier aux articles 1 à 11 du Code d'éthique et de déontologie régissant les membres du conseil (R.V.Q. 2170). Ce sont désormais ces règles qui s'appliquent aux administrateurs du Conseil de quartier Montcalm. En ce sens, en septembre 2017, suite à l'arrivée des nouveaux membres, ceux-ci ont suivi la formation sur les règles d'éthique et de déontologie, offerte par la ville.

2.2 RAPPORT VISION MONTCALM

Dès l'année 2014, le conseil de quartier a entrepris une démarche visant à se donner une vision de ce qu'il souhaite pour le développement futur du quartier, afin d'inspirer la mise à jour du Plan directeur du quartier Montcalm. Le rapport Vision Montcalm débute par une brève description du quartier et fait état des grands enjeux qui se posent pour les années à venir. Chaque section se termine par les actions que le conseil estime essentiel d'entreprendre pour faire face à ces enjeux, que ces actions interpellent le conseil de quartier lui-même, les autorités de la Ville, celles de l'Arrondissement ou d'autres intervenants. La démarche d'élaboration du rapport a commencé par une consultation ciblée auprès de quatre groupes : des spécialistes de l'aménagement, des commerçants, des organismes culturels et des organismes communautaires du quartier.

La démarche a révélé que les neuf enjeux suivants sont ceux qui caractérisent tout particulièrement la vision des résidents et des acteurs du quartier :

1. Une densité à échelle humaine
2. La préservation du cadre bâti et une intégration harmonieuse des nouveaux éléments dans le respect du paysage architectural
3. Un aménagement urbain et des services de qualité dans le quartier
4. Un partage courtois de la voie publique
5. Une offre de stationnement répondant aux besoins
6. Une mixité générationnelle et sociale accrue
7. La viabilité d'une offre commerciale diversifiée et dynamique
8. Les préoccupations environnementales et la consolidation du couvert végétal
9. Une participation citoyenne accrue et diversifiée

Le rapport Vision Montcalm a comme objectif de guider tous les intervenants, publics ou privés, dont les actions ont un impact sur le développement du quartier. En articulant une vision autour d'enjeux qui représentent les préoccupations de la population de Montcalm, le conseil de quartier espère notamment que les promoteurs s'en inspireront dans l'élaboration de leurs projets, afin d'accroître l'acceptabilité sociale de ceux-ci. Les administrateurs du Conseil de quartier Montcalm ont eu recours au rapport Vision de façon régulière au cours de l'année 2020 afin d'agir en conformité avec les principes y étant énoncés.

Dans une lettre adressée à la direction de la gestion du territoire de l'arrondissement La Cité-Limoilou, le Conseil de quartier de Montcalm a suggéré qu'une copie du rapport Vision soit remis aux promoteurs, dès les premières interactions de celui-ci avec le personnel de la Ville, afin d'initier un dialogue constructif entre les citoyens et les instigateurs des projets soumis à la consultation publique, dès les premières phases du projet.

2.3 TRAVAIL DES COMITÉS

2.3.1 COMITÉ TRANSPORTS ET ENVIRONNEMENT (CIRCULATION, ENVIRONNEMENT, TRANSPORT ET VERDISSEMENT)

A. VISION MONTCALM POUR LA MOBILITÉ DURABLE

Plusieurs enjeux concernant les transports et la mobilité durable, tels que la fluidité automobile, le réseau de transports structurant, la sécurité routière, les transports actifs et les stationnements au centre-ville, gagnent en popularité dans l'actualité. De plus, des citoyens ont fait des représentations auprès du conseil de quartier et se sont dits préoccupés par les enjeux de sécurité des usagers vulnérables de la route aux abords des chantiers de construction et de la voie publique.

En se prononçant sur des enjeux de liés aux transports, notamment lors des représentations sur les consultations publiques municipales, les membres administrateurs ont senti le besoin d'approfondir le Rapport Vision Montcalm de 2014 et plus particulièrement l'enjeu 4 : un partage courtois de la voie publique. De plus, un autre besoin ressenti par les administrateurs était de venir valoriser le portrait des intersections piétonnes réalisé par le groupe d'écovolontaires Katimavik et finalisé en 2017. Les premiers pas vers la Vision Montcalm pour la mobilité durable ont été faits en juin 2017 et ils ont été initiés par le comité transports et environnement. Ce dernier a rencontré deux organismes reconnus dans le domaine afin d'aller chercher du soutien professionnel et afin de recevoir un devis visant à officialiser leur partenariat : Accès transports viables (ATV) et Mobili-T. L'objectif de cette collaboration est double : 1) mener des sondages et des consultations; 2) élaborer un portrait diagnostique de la sécurité routière et des enjeux de mobilité durable. Il reviendra au conseil de rédiger le Rapport Vision Montcalm pour la mobilité durable ainsi que le plan d'action découlant de la Vision Montcalm.

En 2018, les membres du comité transports et environnement en relancé à maintes reprises M Marc Des Rivières de la Ville de Québec à la suite d'une conversation tenue avec lui le 3 décembre 2017 et afin de tenir une rencontre de présentation du projet. Ce n'est qu'au mois de juillet 2018 et après un soutien des conseillers municipaux que la Ville de Québec a relancé les administrateurs pour les rencontrer. Cette rencontre a eu lieu le 22 octobre 2018. Deux administrateurs étaient présents pour rencontrer deux fonctionnaires de la Ville de Québec soit Messieurs Dominique Lord et Jérôme Nadeau. À l'issue de cette rencontre, la Ville s'était montrée favorable à soutenir le projet Vision Montcalm pour la mobilité durable. Par contre, à ce jour, aucun soutien formel n'a été apporté au conseil de quartier ainsi qu'aucune communication n'a été tenue depuis malgré les relances faites par le conseil de quartier en 2018 et en 2019. En 2018 et 2019, le conseil de quartier a présenté une demande de financement auprès des Caisses Desjardins afin de soutenir le projet Vision Montcalm. Les deux demandes de financement ont été refusées.

Malgré tout, en 2019 ainsi qu'en 2020, les administrateurs ont continué leurs efforts pour collecter des fonds pour la réalisation du projet. En décembre 2019, le conseil de quartier a choisi d'aller de l'avant en mandatant l'organisme Accès Transport Viable pour réaliser la 1^{ère} partie de l'étude sur la mobilité durable dans le quartier Montcalm. Les travaux réalisés par Accès Transport Viable couteront 2100\$. Ainsi, la somme amassée à la fin de 2019 qui totalise 1650\$ sera entièrement destinée à la réalisation du projet et le solde sera défrayé avec les liquidités du solde courant du conseil de quartier.

Les partenaires du projet sont :

- Yvon Bussièrès (conseiller municipal)
- Société de développement commercial de Montcalm
- Agnès Maltais (anciennement députée de Taschereau)
- Véronyque Tremblay (anciennement ministre déléguée aux Transports et députée de Chauveau)

B. RÉSEAU DE TRANSPORT STRUCTURANT

Le réseau de transport structurant de la Ville de Québec a encore une fois occupé une espace importante dans l'actualité de 2020. Étant donné que le conseil de quartier reconnaît l'importance pour les citoyens et les citoyennes du quartier de Montcalm, comme de celles et ceux de la Ville de Québec d'avoir accès à un système de transport en commun moderne, sécuritaire, efficace et accessible et que ce projet cadre parfaitement avec l'enjeu 4 du Rapport Vision Montcalm 2014, il a tenu à appuyer formellement ce projet. Il a donc adopté une résolution allant en ce sens et, dans cette résolution, la volonté de conseil de quartier de collaborer avec la Ville de Québec concernant les enjeux de transports et de mobilité a été réaffirmée. Bien que le projet ait l'appui du conseil de quartier, les membres du conseil aimeraient plus de transparence de la part de la Ville quant aux impacts de l'implantation du tramway dans le quartier. Le conseil a d'ailleurs présenté un mémoire lors des audiences du BAPE afin de faire état de ses préoccupations. Le mémoire est public et est disponible sur le site du BAPE.

C. PARTICIPATION AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE ANNE-HÉBERT

Le conseil de quartier a été contacté par le groupe de travail sur la sécurité aux abords de l'École Anne-Hébert à l'automne 2019. Composé de membres de la direction de l'École, de membres du conseil d'établissements et de parents, le groupe s'est donné comme mission de rendre plus sécuritaire les déplacements des élèves à leur arrivée et à leur départ de l'École, tout en tenant compte des particularités de l'École qui abrite à la fois une garderie, une section pour les élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère, une section régulière maternelle à 6^e année et des élèves provenant de tout le territoire de la Ville de Québec qui sont inscrits à la Maîtrise des Petits Chanteurs de Québec. Le conseil de quartier s'engage donc à participer aux rencontres qui auront lieu à l'hiver 2020 en collaboration avec la Ville de Québec et le CAA dans l'élaboration de nouveaux projets en lien avec le transport scolaire.

2.3.2 COMITÉ RELATIONS AVEC LES CITOYENS (GOUVERNANCE, LOISIRS, CITOYENS, MIXITÉ, PARTICIPATION ET COMMUNICATION)

A. POSITIONNEMENT SUR UNE ÉVENTUELLE POLITIQUE DE PARTICIPATION PUBLIQUE

Dans la foulée de l'adoption de la loi 122, la Ville de Québec est à travailler à la révision de sa politique de participation citoyenne. Dans le contexte, le comité participation citoyenne, ainsi que certains administrateurs intéressés par la question, ont suivi de près le dossier. D'une part, une présence active a été assurée lors des rencontres d'information et de consultation tenues par la Ville de Québec en lien avec l'évaluation et la redéfinition de la nouvelle politique. D'autre part, le conseil de quartier Montcalm, via le comité participation citoyenne, a entamé un travail afin de se préparer pour les consultations publiques qui

ont été tenues au moment de la présentation du projet de politique de participation publique.

2.3.3 COMITÉ-CADRE BÂTI (SERVICES, COMMERCES, CADRE BÂTI, PATRIMOINE, ARTS ET DENSIFICATION)

A. GRILLE D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION DE L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES PROJETS

Inscrite comme piste d'action de Vision Montcalm, l'adoption d'une grille d'évaluation figurait parmi les plans du conseil de quartier. L'objectif étant d'adopter, de concert avec les citoyens du quartier, une grille d'analyse et d'évaluation de l'acceptabilité sociale des projets touchant le cadre bâti qui servira de guide à la consultation publique prévue en amont des projets. Ce projet de grille avait d'ailleurs été l'objet d'un atelier avec les citoyens lors de l'assemblée générale annuelle du 22 avril 2017. Au courant de l'année 2017, le comité a identifié la grille d'analyse développée par la Chaire en écoconseil de l'Université du Québec à Chicoutimi comme la grille d'analyse idéale pour évaluer l'acceptabilité sociale des projets d'aménagement concernant le quartier. En plus de tenir compte des principales préoccupations soulevées par les citoyens du quartier en matière d'acceptabilité sociale, cette grille permet une pondération des critères ajustable au milieu où elle est appliquée. Cette pondération a d'ailleurs été l'objet d'un atelier avec les citoyens lors de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2018. En 2020 elle a été utilisée pour les projets qui sont passés en consultation publique.

Dimension éthique					
Répondre aux besoins d'équité, de justice, de solidarité, de cohérence					
Est-ce que la politique, stratégie, programme ou projet...	Pondération	Évaluation	Actions actuelles et futures	Piste de bonification	Priorité
1 favorise la réduction de la pauvreté en s'occupant du sort des plus démunis, pour satisfaire aux besoins du plus grand nombre?	1				#N/A
2 favorise la solidarité, l'engagement et l'assistance mutuelle entre des personnes ou des groupes?	2				#N/A
3 favorise la restauration des sites dégradés et la juste compensation pour les personnes touchées par les impacts négatifs d'un projet?	3				#N/A
4 favorise la recherche de solutions originales et de nouvelles façons de faire?	1				#N/A
5 favorise l'identification de valeurs communes et permet d'orienter l'action en cohérence avec ces valeurs?	3				#N/A
Dimension écologique					
Répondre aux besoins de qualité du milieu et de pérennité des ressources					
Est-ce que la politique, stratégie, programme ou projet...	Pondération	(-)	Actions actuelles et futures	Piste de bonification	Priorité
6 favorise l'utilisation des ressources renouvelables et assure les conditions de leur remplacement?	2				#N/A

extrait de la grille d'analyse

B. CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE #MONTCALMEN

Étant donné la situation, en 2020 le concours de photographie n'a pas eu lieu, mais les membres du comité cadre-bâti espèrent bien pouvoir renouer avec cette tradition cet été.



photo gagnante de #montcalmenFLEURS



photo gagnante de #montcalmenCOULEURS

C. PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE PORTES DE GARAGE

Lors de l'assemblée générale annuelle du conseil de quartier du 26 avril 2016, le programme de transformation de portes de garage a fait l'objet d'un atelier avec les citoyens. Ce projet vise à embellir le quartier en invitant les propriétaires de portes de garage à accueillir une œuvre d'art sur celles-ci. À l'aide d'une carte du quartier et de représentations d'œuvres d'art urbain, l'atelier a permis de consulter un bon nombre de citoyens du quartier sur les lieux les plus propices au projet ainsi que sur les types d'œuvres d'art les plus susceptibles de plaire. À la suite de l'atelier, un secteur a été identifié comme étant particulièrement propice pour lancer un projet pilote. Les citoyens de ce secteur ont été contactés par lettre, et plusieurs d'entre eux ont manifesté un intérêt pour le projet. Au courant de l'année 2017, le conseil de quartier a tenté de lancer ce projet pilote. Celui-ci devait agir comme une vitrine permettant de démontrer tout le potentiel de ce projet d'art urbain, et à terme, de le rendre accessible à tous les propriétaires du quartier. Malheureusement, la Ville n'a pas autorisé ce projet pour le moment.



Quelques exemples de ce que nous souhaitons faire dans le quartier

D. PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES INITIATIVES REMARQUABLES

Le conseil de quartier Montcalm a soutenu financièrement au cours des dernières années (notamment en 2013 et 2014) la tenue d'une activité d'envergure limitée dont un important collaborateur était Les Loisirs Montcalm inc. Le programme consistait alors à souligner les efforts des résidents et des commerçants du quartier en matière d'aménagement paysager et de rénovation extérieure. Pour mieux mettre en valeur ces efforts, des certificats de reconnaissance ont été remis par le passé aux candidatures retenues ainsi qu'un prix reconnaissance. Le programme n'a pas été réédité depuis 2015, mais le comité-cadre bâti n'exclut pas d'organiser une prochaine édition en collaboration avec un nouveau partenaire au courant de l'année 2021.

E. RÉPERTOIRE DES PERSPECTIVES VISUELLES À PRÉSERVER

Inscrite comme piste d'action du rapport Vision Montcalm, un répertoire des perspectives visuelles à préserver existe toujours à l'état de projet et vise à rassembler les percées visuelles du quartier Montcalm. En prévision de futurs projets immobiliers, le comité Cadre bâti juge toujours approprié de doter éventuellement le conseil de quartier d'un tel répertoire sous une forme plus achevée. Le projet pourrait donc être bonifié en 2021. Une fois suffisamment avancé, le projet de répertoire serait soumis à une enquête et à une consultation auprès des citoyens afin de favoriser l'atteinte d'un consensus.

3. PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 LA PARTICIPATION À DES ORGANISMES OU REGROUPEMENTS

En fonction des impacts que certains dossiers peuvent avoir dans le quartier, le conseil de quartier entretient des relations privilégiées avec certains organismes ou regroupements. Ces relations se traduisent par une délégation officielle du conseil de quartier auprès de ces organismes ou regroupements. Ces délégations sont généralement assumées par les membres du conseil d'administration. À l'occasion, le

conseil d'administration peut confier une délégation à un membre du conseil de quartier qui n'est pas membre du conseil d'administration. En 2020, les délégations du conseil de quartier étaient les suivantes :

Groupe de travail sur la sécurité aux abords de l'École Anne-Hébert : Raphaëlle Guy-Dorion, Thomas Vernes

Comité de bon voisinage du Réseau structurant de transport en commun (n'a pas eu lieu) : Jean-Philippe Simard

Consultation publique de la Ville sur la sécurité routière : Jean-Philippe Simard

Séance d'information sur le programme de mobilisation en matière de sécurité routière : Jean-Philippe Simard

Rédaction et dépôt d'un mémoire concernant le Tramway lors des consultations du BAPE : Jean-Philippe Simard

3.2 LES AUTRES PARTICIPATIONS

En cours de mandat, les membres du conseil d'administration participent, à titre de représentantes ou de représentants du conseil de quartier, à différentes activités tenues par des organismes de Montcalm ou par des organismes extérieurs dont les actions peuvent avoir un impact dans le quartier. En 2020, les membres ont limité leur implication aux activités du conseil.

4. QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER

Les citoyens et les citoyennes qui se présentent à une assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier disposent d'une période de questions et de commentaires qu'ils peuvent utiliser pour attirer l'attention des membres du conseil d'administration du conseil de quartier ou des représentants (es) de l'Arrondissement sur tout sujet qui concerne le quartier.

En 2020, les principaux sujets abordés par les citoyens et citoyennes concernaient :

- Le réseau de Transport structurant et les retombées pour le Quartier Montcalm.

Impacts et préoccupations du quartier Montcalm		
Impact du RSTC sur la canopée dans le quartier	Acceptabilité sociale	Localisation des stations, des trémies
Perte de stationnement, Circulation automobile, nombre de véhicules,	Impact de la densification	Accessibilité des commerces et dédommagement
Déneigement et efficacité	Séparation du quartier en deux parties nord sud, accessibilité	Gentrification
Environnement, effet de serre	Prix et accessibilité des logements	Développement immobilier (hauteur, perspective).
Nouvelles infrastructures (plateforme, trémies)	Impacts, information et communication lors des travaux et durée des travaux	Impacts sur le zonage et la réglementation
Infrastructures existantes et leur réutilisation	Espace de loisirs et de rassemblement	Circulation piétonnière
	Coût du transport	Circulation des personnes à handicap, des familles

- Prise en compte de l'étude d'impact sur les déplacements du RSTC : préoccupation concernant les traversées pour les modes actifs dans le quartier.
- Préoccupations sur la période de démarrage du Réseau de transport structurant dans le quartier Montcalm.
- Fluctuation constante de la localisation de la trémie.
- Les impacts concernant les traversées pour les modes actifs et les véhicules
- Les impacts sur la densification (augmentation du bruit, modification de la circulation)
- Les impacts sur le parc immobilier.

- Projet immobilier ancien garage Bérubé.

- Édifice trop massif, donc perte de percée visuelle.
- Disponibilité moindre d'espaces de stationnement.
- Problématique de circulation automobile.
- L'émergence d'appels d'air sur les rues Dumont et Candiac
- Location de logement de type Air B & B.
- Autorisations d'espaces commerciaux de trop petite taille, qui engendre un problème de sous-utilisation.

- Projet résidentiel au 240-270-300 chemin Sainte-Foy

- Difficulté d'accès à l'information auprès de la Ville de Québec et surtout auprès du Bureau de projet du RSTC

- Demande pour réduire le temps d'attente du feu piéton à l'angle de l'avenue Désy et Chemin Sainte-Foy

- Le manque de considération pour les piétons durant les grands travaux routiers urbains, notamment au coin du boulevard René-Lévesque et de l'avenue Belvédère.

- Demande de représentation du conseil du quartier Montcalm auprès de la Ville de Québec en faveur des piétons.

- Le rôle que jouera le conseil du quartier Montcalm pour protéger la qualité de vie du quartier dans le projet de tramway à venir.

- Le déneigement dans le quartier

- La sécurité dans le quartier Montcalm

- Le temps trop court aux traverses de piétons.
- Demande faite au conseil de quartier sur son intention de déposer un mémoire pour la consultation de la Vision de la mobilité active de la Ville de Québec
- La problématique de circulation à sens unique sur l'avenue Brown près de l'école Anne-Hébert.
- Commentaires sur le manque de sécurité pour les cyclistes, les piétons et les personnes à mobilité réduite lors des travaux routiers sur le boul. René-Lévesque.
- Les mesures de sécurité aux abords de l'école Anne-Hébert (brigadiers, supports à vélo, saillie de trottoir pour piétons.)

- Attente trop longue au feu pour piétons à l'angle de l'avenue Désy et du chemin Sainte-Foy, hors des heures de pointe.

Au cours de l'année 2020, il y a eu 3 consultations publiques tenues par la Ville au moment des rencontres du conseil.

2020-06-16

Demande d'opinion : Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur les lots numéro 1 302293 et 1 305 021 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 397 (191-195, chemin Sainte-Foy, quartier Montcalm, district Cap-aux-Diamants) 19 h 10

2020-07-14

Demande d'opinion : Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 14041Ma, R.C.A.1V.Q.392 (305, boulevard René-Lévesque Ouest - logements - district Montcalm-Saint-Sacrement, quartier de Montcalm

2020-11-24

Demande d'opinion : Projet de modification de zonage intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement visant une permission d'occupation et une demande d'occupation, sur le lot numéro 1 303 580 du cadastre du Québec, restaurant-bar Blaxton, R.C.A.1V.Q. 407 et 408 (rue Cartier - quartier Montcalm).

5. *SUJETS TRAITÉS PAR LES CONSEILLERS*

Lors des assemblées du conseil de quartier, une période de temps est allouée aux conseillers municipaux qui représentent le quartier afin de leur permettre de transmettre de l'information concernant le quartier, l'Arrondissement ou la Ville. Voici un aperçu des sujets portés à l'attention du conseil d'administration en 2018 :

- Déneigement des ruelles
- Sensibilisation concernant le dossier du plomb dans l'eau sur les bâtiments construits entre 1940 et 1955

- Adoption de la réglementation relative à l'occupation de la chaussée et à la sécurité des piétons et des cyclistes prévue dans la stratégie de sécurité routière de la Ville.
- Réseau de transport structurant : consultations publiques et orientations du projet
- Report des comités de bon voisinage du RSTC. Invitation auprès des administrateurs à appeler au 311 pour obtenir une rencontre privée avec le bureau de projet du RSTC pour toutes questions qui représentent un enjeu pour le quartier : localisation de la trémie, requalification de la circulation, stationnement, traverses piétonnes, coupe d'arbres, etc. Des gens d'affaires et des SDC ont demandé et obtenu des rencontres, notamment sur les expropriations.
- Réaménagement de certains trottoirs du quartier
- Travaux de la Ville sur la participation citoyenne
- Démarches en cours pour la sécurité des piétons autour des écoles
- Consultation publique sur l'habitation et consultation sur la politique de participation
- Deux intersections sont actuellement en analyse pour rallonger le temps de traverse piétonne, dont celle de Bourlamaque–Grande-Allée.
- Déneigement des pistes cyclables et du vélo-boulevard une réussite pour le quartier
- Travaux sur le chemin Sainte-Foy
- Rappel des mesures de prévention COVID-19
- Retour sur l'expérience estivale des rues piétonnes et partagées
- Retour sur le dossier de la coupe d'arbres sur le boulevard René-Lévesque
- Travaux de réfection des infrastructures souterraines de l'avenue Cartier et mesures de mitigation pour les modes actifs et le transport en commun
- Préoccupations concernant les traverses piétonnes sur l'avenue de Salaberry et leur entretien 4 saisons
- Informations concernant la nouvelle Politique de viabilité hivernale de la Ville de Québec
- Mandat ATV sur les parcours scolaires
- Consultations sur la Vision de l'habitation
- Information concernant le programme des ruelles vertes
- Projet de subvention pour l'achat de barils de récupération de l'eau de pluie
- Retour sur plusieurs dérogations mineures acceptées au conseil d'arrondissement
- Préoccupations concernant le projet Laurentia
- Tenue d'une rencontre sur la sécurité des piétons
- Budget de la Ville de Québec
- Suivi sur la réalisation, l'abandon et l'évolution des projets inscrits au plan triennal de la Ville
- Consultation en cours sur la Vision de la mobilité durable de la Ville de Québec

6. ÉTATS FINANCIERS

Conseil de quartier de Montcalm				
Bilan au 31 décembre 2019				
			2019	2018
			\$	\$
Actif				
Actif à court terme				
	Encaisse (à la fin de l'année)		3,087.45	3,228.48
	Comptes projets		0.00	0.00
	Subventions à recevoir		0.00	0.00
	Total		3,087.45	3,228.48
Passif et actif net				
Passif à court terme				
	Créditeurs		0.00	0.00
	Comptes à payer (rés 19-CA-38)		100.00	160.00
	Autres arrangements à verser		0.00	0.00
	Total		100.00	160.00
Actif net				
	Sommes non affectées à la fin de l'exercice		0.00	1,511.00
Passif et actif net			2,987.45	1,671.00

Au nom du conseil de quartier Montcalm :

Exercice se terminant le 31 décembre 2019			
		2019	2018
		\$	\$
Produits			
Subventions Ville de Québec - fonctionnement		1,050.00	1,600.00
Projet - subvention ville de québec		2,000.00	-
Subventions autres		2,000.00	4,150.00
	Total des produits	5,050.00	5,750.00
Charges			
Fonctionnement (réd PV et autres frais)		575.00	754.00
Frais financiers		30.19	105.00
Soutien à divers projets (École Anne-Hébert)		2,524.19	2,500.00
Autres frais		-	387.00
	Total des charges	3,129.38	4,493.00
Excédent des produits par rapport aux charges (produits moins charges)		1,920.62	1,257.00
Actif net non affecté au <u>début</u> de l'exercice (selon pr. relevé mensuel)		3,228.48	564.00
Actif net non affecté <u>à la fin</u> de l'exercice (selon der. relevé mensuel)		3,193.63	1,821.00

Au nom du conseil de quartier Montcalm :
